

LA VENDETTA À L'ORIGINE D'UNE DEMANDE D'ASILE



1 jour (7 heures),
en présentiel



220 €



27
juin 2018

La vendetta est aujourd'hui invoquée par des demandeurs d'asile en provenance principalement d'Albanie, du Kosovo, du Pakistan, parfois d'Afghanistan ou encore de Tchétchénie. Cette pratique ancienne peut être définie comme la vengeance d'une injure ou d'un meurtre par le meurtre et se transmet de génération en génération entre deux familles ou deux clans. Lorsque le risque est reconnu, c'est la protection subsidiaire qui est délivrée en France mais souvent la persistance même de cet ancien code de l'honneur est remise en cause par les instances de détermination d'une protection. Pour le professionnel confronté à un cas de vendetta, il est donc essentiel de bien connaître les caractéristiques de ce phénomène dans le pays concerné pour permettre au demandeur d'asile d'en démontrer la réalité.



PUBLIC
Professionnels
chargés de
l'accompagnement
juridique des
demandeurs d'asile

PRÉREQUIS
Être en poste depuis
plus de 6 mois avec
une expérience dans
l'accompagnement
juridique et/ ou
avoir suivi la
formation « *L'aide à
la constitution des
demandes d'asile et
du dossier OFPRA -
niveau I* »
(cf. page 21)



OBJECTIFS

- Optimiser l'efficacité de l'accompagnement juridique du demandeur d'asile par la connaissance et la maîtrise du phénomène culturel de la vendetta en étant en capacité de :
 - Établir une demande d'asile individualisée et circonstanciée dans le contexte d'une vendetta
 - S'interroger sur la qualification juridique de la vendetta
 - Pouvoir confronter les dires du demandeur à la recherche info-pays



CONTENU

- Définition de la vendetta et comparaison avec le phénomène mafieux, les crimes d'honneur et de droit commun, ainsi que le kanun
- Principales caractéristiques de la vendetta selon les pays : recherche info-pays et actualisation
- Crédibilité du récit et preuves à l'appui des déclarations
- Protection accordée en France au regard de la position du HCR et de la jurisprudence comparée

MOYENS & MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Formation déclinée en module comprenant une activité découverte, des apports théoriques, des mises en application (cas pratiques, étude de décisions) et une synthèse
- Échange et analyse de situations pratiques à partir des situations professionnelles des participants
- Diffusion et remise d'un Powerpoint facilitant la prise de notes et d'un dossier pédagogique à caractère pratique (textes juridiques, décisions de demande d'asile, info-pays et bibliographie)

ÉVALUATION

- À l'entrée en formation pour définir le niveau de connaissances et à l'issue de la formation pour mesurer le niveau d'acquisition des connaissances et la progression